



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est nécessaire au bon fonctionnement du camping. La Direction vous invite à en prendre connaissance et à le respecter afin que votre séjour ici soit le plus agréable possible.

Conditions d'admission

Pour être admis à entrer, à s'installer, à résider sur ce terrain, il faut y avoir été autorisé par la Direction ou le Responsable du bureau d'accueil. Le fait de séjourner au camping de l'Espiguette implique l'acceptation et l'application du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion du contrevenant.

Formalités de séjour

- Changement pendant le séjour : le responsable d'un emplacement s'engage à signaler le jour même, l'arrivée de toute personne supplémentaire. De plus, le départ anticipé de l'un des campeurs se doit d'être déclaré le jour même à la réception, et non pas lors du départ du groupe, et ce, afin d'être pris en considération.
- Groupes : admis uniquement sur réservation.

Installation

Chaque emplacement est réservé pour une seule tente ou une seule caravane. Cependant, dans le cas de la caravane, l'installation d'une canadienne 2 places peut être admise.

Droit d'entrée

- Les redevances sont dues en fonction du nombre de nuitées passées au camping.
 - Les prix pratiqués sont affichés à l'entrée et à l'accueil du camping ; ils s'entendent TTC sauf la taxe de séjour.
 - La redevance comprend la fourniture d'eau chaude.
 - Le montant du droit d'entrée visiteur à pied est de 2 € par personne la journée.
- Il ne donne pas droit d'accès au parc aqua ludique.

Bureau d'accueil

Les heures d'ouverture en vigueur sont affichées à l'entrée. La réception est ouverte au minimum de 8h30 à 19h30.

Accueil de nuit.

Espace Campeur (à côté de la Réception)

Vous y trouverez :

- tous les renseignements utiles au bon déroulement de votre séjour : services proposés par le camping, informations sur les installations sportives, sur les activités et visites touristiques de la région,
- 2 ordinateurs avec accès internet,
- une boîte aux lettres,
- des « livres voyageurs » en accès libre et en partage.
- le courrier des campeurs à partir de 11 h.

Animations (en haute saison)

- Halte-garderie (gratuite) : enfants de 5 à 12 ans,
- Soirées musicales et dansantes (place Centre Commercial),
- Animations sportives.

Bruit

Les campeurs doivent éviter tout bruit susceptible de déranger les voisins (attention au volume des appareils sonores, à la fermeture des portières, etc.).

Jeux

Les jeux violents ou gênants pour les autres campeurs sont prohibés à proximité des installations.

Jeunes enfants

Les parents doivent surveiller en permanence leurs jeunes enfants, lesquels sont sous leur responsabilité civile en cas d'accident.

Animaux

- Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.
- Ils doivent être tenus en laisse. Aucun animal ne doit rester au camp, même enfermé, en l'absence de son maître.
- Les souillures provoquées par un animal seront nettoyées par son maître.
- Les sanitaires et parties communes sont interdits aux animaux.
- Dans tous les cas, les propriétaires sont civilement responsables de leurs animaux.

Visiteurs

Les visiteurs peuvent être admis dans le camping jusqu'à minuit sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Tout visiteur doit s'acquitter d'un droit d'entrée (2€) dès son arrivée (Poste de Garde) et se conformer aux formalités de séjours. LES VEHICULES VISITEURS DOIVENT STATIONNER SUR LE PARKING, HORS DE L'ENCEINTE DU CAMPING.

Circulation et stationnement

Dans l'enceinte du camping, la vitesse des véhicules est limitée à 10 km/h.

La circulation est interdite en voiture et véhicule à moteur entre minuit et 6 heures.

Le stationnement se fait sur l'emplacement du campeur, ou éventuellement, sur un parking aménagé. En aucun cas, un véhicule ne doit entraver les voies de circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Seuls les véhicules des résidents sont autorisés à pénétrer dans le camping. Après minuit, un parking est à votre disposition pour vous garer à l'extérieur.

Hygiène et respect des installations

- Dans l'intérêt général, chacun doit veiller au maintien de l'hygiène et de la propreté du camping :
 - les eaux usées seront déversées uniquement dans les installations prévues à cet effet,
 - les ordures ménagères seront déposées dans les poubelles mises à disposition à côté de chaque sanitaire. 4 zones de tri sélectif sont réparties sur le camping.
 - le lavage du linge n'est autorisé que dans les réceptacles réservés à cet usage.
- Par prudence, nous vous conseillons d'éviter les étendages de linge pendant vos absences.
- L'étendage ne doit pas nuire aux voisins. Les arbres ne doivent pas être pris pour des étendoirs ! Les étendoirs fixes scellés au sol, sont interdits.
- Pour le bien-être de tous, l'environnement doit être respecté.

Il est interdit d'abîmer les arbres (pas de clous plantés, ni de branches arrachées).

- Le sol doit rester intact : creuser des trous est dangereux du fait de l'existence de canalisations et installations électriques souterraines.
- Toute dégradation de la végétation ou des installations du camping, sera à la charge de son auteur.
- Le camping de l'Espiguette est engagé dans une démarche de développement durable.

Responsable du camping et réclamations

- Garant de l'ordre et du bon fonctionnement du camping, le Responsable a le devoir de sanctionner tout manquement au présent règlement et, si nécessaire, d'expulser tout réfractaire. Il peut faire appel aux forces de l'ordre le cas échéant.

Sécurité

- Feu : tout feu ouvert est strictement interdit. Les réchauds doivent être correctement entretenus. Les installations électriques respectant la législation en vigueur sont les seules autorisées dans le camp.

Les extincteurs sont à la disposition de tous dans les sanitaires. Il est formellement interdit d'utiliser les lances à incendie dans un but autre que celui auquel elles sont destinées.

- Vol : une surveillance est assurée dans le camping. Cependant, les usagers sont appelés à prendre les précautions habituelles pour assurer la sauvegarde de leur matériel. Toute personne suspecte doit être signalée à la Direction.
- Maladie : toute personne affectée d'une maladie contagieuse ne peut séjourner dans le camp.

Assurance

Attestation assurance RC pour la pratique du Camping Caravaning obligatoire à présenter pour toute inscription. L'utilisateur du terrain doit être assuré contre tous les risques. Il doit renoncer à tout recours judiciaire contre la Société Exploitante et ses préposés, pour les dommages causés, soit à lui-même, soit aux personnes qui l'accompagnent ou à son matériel. La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de perte, oubli, de vol ou de dégradation d'effets personnels notamment dans votre locatif, locaux communs ou parkings attenants.

Prestations

Centre commercial : laverie, supérette, traiteur, pizza à emporter, boulangerie, bar, restaurant, tabac /presse/loto, bazar, articles de pêche, coiffeur, tabac, salle de jeux, location (literie, frigo, vélo).

Incendie

Éviter la panique.

À son début, le feu est maîtrisable par n'importe qui.

Alerter rapidement :

- a) le bureau d'accueil,
- b) les pompiers : Tél. 18,
- c) utiliser les extincteurs.

Accident

Avertir le bureau d'accueil ou le poste de garde à l'entrée du camping.

Baignade

- Vert : Baignade autorisée
- Orange : Baignade déconseillée
- Rouge : Baignade interdite

Pour la baignade, il est préférable de rester dans la zone surveillée par le poste de secours.

Bateaux - Jet ski

Un règlement intérieur spécifique est à votre disposition à l'accueil.

Pour pénétrer dans le camping, vous devez être en mesure de présenter votre bracelet ou votre badge d'accès.

LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT - SEM CAMPING DE L'ESPIGUETTE - 30240 Le Grau du Roi 04 66 51 43 92
reception@campingespiguette.fr - www.campingespiguette.fr